

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	32 801	32 801				
	Fonds commercial (1)	442 871		442 871	442 871		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	175 747	143 890	31 857	32 303	-446	-1.38
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	34 625		34 625	34 625		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	32 154		32 154	31 864	290	0.91
	Total II	718 198	176 691	541 507	541 663	-156	-0.03
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 374		3 374	5 289	-1 915	-36.20
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	586 800	139 772	447 028	395 890	51 138	12.92
	Autres créances	31 242		31 242	18 669	12 573	67.35
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	305 702		305 702	403 567	-97 865	-24.25
	Disponibilités	252 686		252 686	237 433	15 253	6.42
	Charges constatées d'avance (3)	25 019		25 019	25 096	-77	-0.31
	Total III	1 204 823	139 772	1 065 051	1 085 945	-20 894	-1.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 923 021	316 463	1 606 558	1 627 607	-21 050	-1.29

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

32 154

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 239 976)	239 976		239 976			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	23 998		23 998			
	Réserves statutaires ou contractuelles	158 057		157 886		171	0.11
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	327 868		380 133		-52 265	-13.75
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	749 898		801 992		-52 094	-6.50
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	112 600		101 850		10 750	10.55
	Total III	112 600		101 850		10 750	10.55
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	9 408		6 342		3 066	48.34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 427		71 914		-20 487	-28.49
	Dettes fiscales et sociales	331 991		328 754		3 237	0.98
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (I)	351 233		316 755		34 478	10.88
	Total IV	744 059		723 765		20 294	2.80
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 606 558		1 627 607		-21 050	-1.29

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

744 059723 765

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	16
Etat des provisions	17
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Composition du capital social	18
Evaluation des immobilisations corporelles	18
Evaluation des amortissements	18
Titres immobilisés	18
Evaluation des matières et marchandises	18
Evaluation des créances et des dettes	18
Dépréciation des créances	19
Disponibilités en Euros	19
Détail des produits à recevoir	19
Détail des charges à payer	20
Détail des charges constatées d'avance	21
Détail des produits constatés d'avance	22

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	22
Liste des filiales et participations	23

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 606 557.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 620 374.86 Euros et dégageant un bénéfice de 327 868.10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	475 672		
Installations générales agencements aménagements divers	24 461		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	141 034		10 251
TOTAL	165 495		10 251
Autres participations	34 625		
Prêts, autres immobilisations financières	31 864		290
TOTAL	66 489		290
TOTAL GENERAL	707 656		10 541

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			475 672	475 672
TOTAL			24 461	24 461
Installations générales agencements aménagements divers			151 286	151 286
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			175 747	175 747
TOTAL			34 625	34 625
Autres participations			32 154	32 154
Prêts, autres immobilisations financières			66 779	66 779
TOTAL			718 198	718 198
TOTAL GENERAL				

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	32 801			32 801
Installations générales agencements aménagements divers		24 461			24 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		108 732	10 698		119 429
TOTAL		133 192	10 698		143 890
TOTAL GENERAL		165 993	10 698		176 691
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	10 698				
TOTAL	10 698				
TOTAL GENERAL	10 698				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	101 850	112 600	101 850		112 600
TOTAL	101 850	112 600	101 850		112 600

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	147 519	31 412	39 159		139 772
TOTAL	147 519	31 412	39 159		139 772
TOTAL GENERAL	249 369	144 012	141 009		252 372
Dont dotations et reprises d'exploitation		144 012	141 009		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	32 154	32 154	
Clients douteux ou litigieux	167 727	167 727	
Autres créances clients	419 073	419 073	
Impôts sur les bénéfices	21 034	21 034	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 924	9 924	
Débiteurs divers	283	283	
Charges constatées d'avance	25 019	25 019	
TOTAL	675 215	675 215	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	51 427	51 427		
Personnel et comptes rattachés	111 576	111 576		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	102 736	102 736		
Taxe sur la valeur ajoutée	113 872	113 872		
Autres impôts taxes et assimilés	3 808	3 808		
Groupe et associés	9 408	9 408		
Produits constatés d'avance	351 233	351 233		
TOTAL	744 059	744 059		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 157			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	24.0000	9 999			9 999

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Détail des produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	185 350
INTERETS DAT	5 702
Total	191 052

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
TELEPHONE	121
EDF EAU	1 737
TIMBRES	1 235
REPARATION	315
CEGID	1 449
COPIES	372
TICKETS RESTAU	1 670
PENNYLANE	125
CINGES A PAYER	39 768
INTERESSEMENT	70 000
CHARGES SUR INTERESSEMENT	28 525
CONGES A PAYER	16 205
TAXE APPRENTISSAGE	793
CVAE	33
Total	162 348

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
L'EXPLOITANT AGRICOLE	90		
REVUE FIDUCIAIRE	1 886		
UNECA	340		
FRANCIS LEFEBVRE	4 456		
EDITIONS LEGISLTATIVES	787		
SID	5 349		
NORDNET	1 088		
EIC	1 176		
ORANGE	403		
EDITIONS LEGISLATIVES AGRI	431		
FIDU EXPERT	382		
API COMTAT	358		
TISSOT	303		
PACK SID	1 972		
ATS	387		
ROUTAGE SID	2 662		
PITNEY	315		
SITE INTERNET	1 949		
ASYNEO	316		
ACROPOLE	368		
Total	25 018		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA CLIENTS	351 233		
Total	351 233		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
L'engagement retraite déterminé au 31.12.24 (provision + charges patronales) s'élève à 170 955 euros.
Une provision globale non déductible fiscalement est dotée pour 112 600 euros.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
71100 CHALON SUR SAONE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - A VENIR AUDIT - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	8 000		99,75					50 080			

CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN** **DATE DU 30 JUIN 2025**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 327 868.10 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 400.85 € |
| - une somme de | 327 467.25 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	327 868.10 €
------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 327 467.25 euros, soit un dividende égal à 32.75 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 12 183.00 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 315 284.25 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement

payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2023

- Dividende global distribué :	379 962.00 €
soit, par titre :	38.00 €

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	342 465.75 €
soit, par titre :	34.25 €

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	303 469.65 €
soit, par titre :	30.35 €

FABRICE PRETOT


CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 30 JUIN 2025**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 327 868.10 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 400.85 € |
| - une somme de | 327 467.25 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	327 868.10 €
------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 327 467.25 euros, soit un dividende égal à 32.75 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 12 183.00 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 315 284.25 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement

payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2023

- Dividende global distribué :	379 962.00 €
soit, par titre :	38.00 €

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	342 465.75 €
soit, par titre :	34.25 €

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :	303 469.65 €
soit, par titre :	30.35 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FABRIEN PRÉTOT

